



DEVENEZ MÉCÈNE DE CHANSONS SANS FRONTIÈRES

Événement d'intérêt général centré sur les libertés d'expression et les Droits de l'Homme, Chansons sans Frontières développe des échanges internationaux dans le domaine artistique et culturel avec un concours international d'écriture de chanson ouvert à tous, des ateliers, des concerts, des résidences d'artistes et des artistes ambassadeurs de la chanson francophone. En étant mécène de Chansons sans Frontières, vous soutenez un projet qui se fonde sur le **partage d'une francophonie créative, artistique et multi culturelle dans le respect des identités et des richesses de chacun**. Une francophonie à la dimension du monde.

Le mécénat avec Chansons sans Frontières

○ Le Mécénat, outil de communication externe

Le mécénat valorise l'image institutionnelle de l'entreprise. Il permet à l'entreprise de mettre en valeur son image, son histoire, son métier, bref son identité, sa personnalité... Mécène de Chansons sans Frontières, vous disposez d'outils de communication externe différents.

Affichez votre logo sur tous nos supports de communication dans le monde et sur notre site Internet accompagné d'un lien vers le site de votre entreprise. **Notre site est visité par des internautes francophones et francophiles du monde entier.**

○ Le mécénat, vecteur de communication interne...

Vecteur de communication interne, le mécénat permet à votre entreprise de sensibiliser vos salariés autour d'une cause d'intérêt général. **Chansons sans Frontières : une autre manière de mobiliser vos salariés pour les fédérer autour des thèmes des droits de l'homme, de la liberté d'expression et de la francophonie**, thèmes portés par une approche artistique, éthique et festive.

Tournées internationales, ateliers chansons, concours international, invitations aux concerts: les propositions de Chansons sans Frontières sont variées et invitent à la découverte, aux échanges, à l'ouverture au monde.

○ Le mécénat, un enrichissement mutuel...

L'ouverture aux activités de Chansons sans Frontières, qui se situent hors du champ de travail quotidien de l'entreprise permet d'**introduire de nouvelles valeurs, à travers des dimensions culturelles et artistiques**. Ces espaces de partage aident à renforcer les liens entre les différents collaborateurs.

Soutenez Chansons sans Frontières, faites un don et défiscalisez

L'association FUSACA est reconnue d'intérêt général et habilitée à délivrer des reçus fiscaux. La loi sur le mécénat permet une déduction sur l'impôt de 60% du don effectué. De plus, vous bénéficiez de 25% d'échange produits (places de spectacles, exposition, concerts...), soit un coût réel de 15% pour afficher votre signature à nos côtés. Le don au titre du mécénat est libre.

Les avantages fiscaux

Vous êtes une entreprise mécène. La réduction d'impôt s'impute sur le montant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu (professions libérales) dû par l'entreprise donatrice au titre de l'année au cours de laquelle ses dépenses éligibles au mécénat ont été engagées. Elle est égale à 60 % du montant du don effectué, dans la limite d'un plafond unique de 0,5 % (ou 5 pour 1000) du chiffre d'affaires; avec possibilité encas de dépassement de ce seuil, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. (Réduction d'impôt prévue par l'article 238 bis du Code Général des Impôts).

Vous donnez la somme de 5 000€, vous pouvez déduire 3 000€ du montant de votre impôt sur les sociétés, il ne reste que 2 000€ à votre charge. Les contreparties seront d'environ 1 250€.

Vous pouvez aussi nous contacter si d'autres formes de mécénat vous paraissent correspondre à votre entreprise: mécénat en nature, mécénat technologique ou mécénat de compétences.

N'hésitez pas à nous contacter !

www.chansons-sans-frontieres.fr

Contacts : tél fixe : +33 2 31 72 26 07 - fusaca@wanadoo.fr

tél fixe: +33 231 84 32 36 - tél portable: +33 647 60 99 79 - contact@chansons-sans-frontieres.fr